Réf. Farde e-Assemblées : 2727995

N° OJ : 209

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : RénoURB 26.- CQD n° 19 - Contrat de Quartier Durable "Versailles" : Opération 3.1 "Made in Versailles".- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Engagement des soldes.- Dépense (ED 26/030216, 26/032199).- Dossier de référence n° 2023/3703.

Le Conseil communal,

Vu la notification par la Région du 03/01/2023 d'adopter l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable "Versailles", adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l' octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15/06/2026 au 29/09/2023 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable "Versailles", répondant aux objectifs suivants :

• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;

• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;

• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant que conformément au règlement en question, les subsides sont versés en 3 tranches, respectivement 50%, 30% et 20%, le versement des deuxième et troisième tranches étant conditionné à la justification de l'utilisation de la tranche précédente ;

Vu sa décision du 18/12/2023, d'accorder un subside de 49.376,50 EUR aux lauréats du 1e appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles » ;
Considérant qu'afin de permettre aux bénéficiaires de mener leur projet à terme, ou d'être en mesure de leur verser dans les meilleurs délais le solde dû après validation de leur rapport d'activités final, il reste à engager au budget de 2026 les dernières tranches des subsides pour deux projets :

à ce jour :

• N'ont reçu que la première tranche du subside (50%) :
- Asbl AMO de N.O.H.pour le projet "Versailles Ciné Night"
- Asbl ARDAPS pour le projet « Zéro déchets »
- DPI NOH pour le projet « Win ton permis » ;

Considérant que le projet « Win ton permis » de la DPI NOH n'a pas encore démarré et l'article budgétaire n'est pas inscrit au budget 2026 et qu'il faudra donc l'inscrire au budget ordinaire 2027 ;

Considérant l'impossibilité de justifier des reports budgétaires au moyen de déclarations de créance en bonne et due forme, il y a donc lieu d'engager au budget de 2026 le total des subsides non liquidés à ce jour (2e et 3e tranche), à savoir :

- 2.500,00 EUR en faveur de l'asbl AMO de N.O.H.pour le projet "Versailles Ciné Night"
- 1.920,00 EUR en faveur de l'asbl ARDAPS pour le projet « Zéro déchets »

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2026.

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article 1 :
La liste des subsides nominatifs à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2026, en vue de la poursuite des projets de la 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles", est adoptée, à savoir :
- 2.500,00 EUR en faveur de l'asbl AMO de N.O.H.pour le projet "Versailles Ciné Night";
- 1.920,00 EUR en faveur de l'asbl ARDAPS pour le projet "Zéro déchets".

Article 2 :
La dépense est financée à concurrence de 100% par le subside régional octroyé à la Ville dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Versailles".

Annexes :